
MEILLEURS VOEUX DE LA SECTION LOCALE DE SOLIDAIRES A TOUS LES AGENTS DE LA DDFIP25 !

Édito

A lors que les beaux jours venaient nous réchauffer le corps et l'âme, un éminent collègue disparaissait dans un accident de la route, laissant tout le département dans le deuil et la tristesse. Tout ? Non ! Car un irréductible décisionnaire résiste encore et toujours à la compassion et aux sentiments humains

Sachez seulement que l'inconsolable veuve demanda une remise gracieuse du trop-perçu de rigueur... Mais quelle fut la réponse du glacial décisionnaire ? PAYEZ ! La somme est bien modeste et symbolique à l'échelle d'un budget départemental. Mais à l'échelle d'une famille si durement frappée c'est autre chose ! Et quand s'y ajoute une si profonde et brutale inhumanité...

Car est-il possible de voir autre chose qu'une profonde et brutale inhumanité dans cette décision ? Est-il possible de perdre de vue à ce point le sens de la réalité ? Est-il possible d'oublier que même l'administration se doit d'être humaine ? Faire les choses avec humanité, c'est les faire avec respect, quand on abandonne l'une, on perd l'autre.

Les vrais vœux apocryphes du directeur...

Vous vous êtes peut-être dit, comme nous, que les vœux 2018 du directeur étaient un peu courts ? Surtout pour un directeur habituellement si prolixe. Mais nous avons découvert le pot aux roses !... Bercy a censuré ses vœux !! Heureusement pour vous, une source anonyme nous a transmis les vrais vœux apocryphes. Les voici en exclusivité pour vous :

Mes chers collègues... j'aime bien cette formule, même si je ne connais pas la moitié d'entre vous ni n'ai envie de vous connaître... donc, mes chers collègues, comme chaque année, en tant que directeur de la DDFiP je suis tenu, ainsi que mon équipe de direction, de vous présenter nos vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Honnêtement, votre bonheur n'est pas ma principale préoccupation. Ni la seconde, ni la troisième. Ni même la 758e. Vous avez déjà dû vous en rendre compte. Pour ce qui est de votre santé, c'est pareil. Mais je préférerais que vous évitiez au maximum les arrêts maladie et autres burn-out. Ce n'est pas bon pour mes stats de veille sociale. Et mes stats, j'y tiens ! Heureusement, le retour du jour de carence devrait vous couper l'envie de vous mettre en arrêt ! vous souffrirez en silence. Je n'en demande pas plus.

Passons maintenant à la partie que j'aime le plus. Celle où l'on jette un dernier regard auto-satisfait sur l'année écoulée.

Commençons par les suppressions de postes... En 2017, j'ai supprimé 18,8 équivalent temps plein. Certes ce n'est pas moi qui décide de ces chiffres, mais j'en suis très fier quand même. Et en 2018, nous allons faire encore mieux puisque c'est 21 ETP qui passent à la trappe. Une nuit j'ai rêvé qu'il n'y avait plus d'agents à la DDFiP25 ! Une direction départementale réduite à moi-même ! J'en ai rêvé, la DGFIP est en train de le faire !

Autre sujet de satisfaction, les services... quand je pense à l'ex-trésorerie de Sochaux, et aux deux SIE de Besançon Est et Ouest je suis très fier ! Je regrette seulement de n'avoir pu fermer moi-

même le Russey, Amancey Pierrefontaine, Clerval, ou Rougemont...! Certains syndicats se permettent de dire que je me moque complètement du réseau. Mais c'est faux. Au contraire, je pense souvent à ces ex-trésoreries. Je vais même régulièrement les voir à la Toussaint. Il n'y a rien que j'aime tant comme une trésorerie fermée et un SI fusionné. En vérité une seule chose ne me plaît pas tellement. C'est la méthode que nous impose Bercy pour fermer un service ou une structure.

Certes, elle est d'une efficacité redoutable, sauf à Hérimoncourt à cause du syndicat des empêcheurs de fermer en rond. Mais je n'aime pas tellement cette stratégie hypocrite qui consiste à faire pourrir lentement une situation et à arriver en Sauveur et fermer en faisant de merveilleuses promesses aux élus et aux agents que nous ne tenons jamais. Je préférerais quelque chose de plus brutal et surtout de plus rapide. Au pas de charge ! Mais il paraît qu'il faut de la douceur, comme ça, pas de mouvements sociaux, pas de grèves. Les services tombent comme des fruits trop mûrs. Ils appellent cette méthode « détruire en douceur et avec le sourire ».

Je réfléchis déjà aux prochaines fermetures de services...la procédure est bien rodée. Douceur et sourire, mais pour le sourire ne comptez pas sur moi. D'abord je leur coupe les vivres et je ne leur affecte plus d'agents. Ensuite je les regarde s'enfoncer doucement. Et quand ils sont bien envasés, débordés, exténués, à l'agonie, je leur propose de les « sauver » en leur enlevant des missions, j'accepte même leur demande de réduction des jours d'ouverture. A ce stade, ils sont mûrs comme des fruits mûrs pour fermer. Il n'y a plus qu'à attendre un peu. C'est simple non?! Mais c'est long ! et il y a des postes et des agents qui résistent!

S'il n'y avait plus qu'une trésorerie, qu'un SIP et un SIE par département ce serait tout de même plus facile à manager!

Ce que j'aime beaucoup aussi, en dehors de supprimer des postes et fermer des services, c'est la gestion des ressources humaines. Bref, j'aime bien m'occuper de vous, chers agents que je ne connais pas. Cela me procure aussi beaucoup de satisfaction. J'adore particulièrement désorganiser complètement des services entiers. Avec les ALD c'est du gâteau. Je vous mets où je veux quand je veux. Et avec la réforme des mutations qui se prépare cela va être de plus en plus facile....au moins aussi facile qu'à France Télécom il y a quelques années.

Par exemple, vous venez de vous former sur un poste? Et en plus vous aimez ce que vous faites ? Pas de soucis, je vous déplace d'autorité dans un autre service avec des tâches qui n'ont rien à voir et que vous ne connaissez pas du tout...et à votre place, je mets un agent qui ne connaît pas le métier, ou alors je ne mets personne...c'est bien aussi.

Parfois, certains ne se laissent pas faire. Il y a même un chef de service qui s'est permis de gagner un recours en notation en national contre moi! Quelle honte ! Tout ça avec la complicité des représentants de ce syndicat d'empêcheurs de fermer en rond ! Encore eux ! Je les aime pas eux je les aime pas.

Pour conclure, ma plus belle satisfaction en 2017 est d'avoir réussi, à force d'idées fumeuses et de décisions arbitraires, à vous démotiver, à vous dégoûter encore un peu plus complètement du travail. Certains agents pensent même à démissionner ! Certains même l'ont fait ! C'est du jamais vu ! Mais, je n'entends pas me reposer sur mes lauriers, et j'espère devenir encore plus indifférent que jamais à vos conditions de travail en 2018 et à encore moins écouter les demandes de vos représentants syndicaux ! Être directeur n'est pas facile tous les jours mais parfois cela offre de petits plaisirs, comme faire n'importe quoi, n'importe quand, juste parce que tel est mon bon plaisir...C'est mon côté père Ubu.

Un directeur qui vous veut (pas que) du bien.



Nouvelles règles de mutations : toujours plus faibles avec les fraudeurs et évadés fiscaux mais toujours plus forts avec les fonctionnaires de la DGFIP...

A compter du mouvement prenant effet au 1er septembre 2018, les promu-e-s par LA, CIS et EP seront bloqués 3 ans sur le poste obtenu lors de ce mouvement. Ils ne pourront participer à aucun mouvement de mutation, tant local que national avant celui prenant effet au 1er septembre 2022 ! Passez les concours....et vive la promotion interne... !

Les C externes et internes recrutés au titre de l'année 2018 pour une prise de fonction en juin 2018 seront bloqués 3 ans sur le poste de leur première affectation. Ces affectations ne seront plus effectuées à l'ancienneté administrative, mais en fonction du rang de classement au concours.

La prise en compte, après la fin de la campagne de mutation (mi-janvier 2018), des demandes des agent-e-s justifiant d'un changement de situation personnelle susceptible de leur octroyer une priorité ne sera possible que jusqu'au début du mois de mars 2018. Actuellement, cette possibilité est ouverte jusqu'au premier jour de la CAPN. Le fait générateur de cette situation nouvelle devra être connu après la mi-janvier 2018. Concernant les demandes de rapprochement, la séparation devra être certaine et effective au plus tard au 31/12 de l'année du mouvement.

À compter du mouvement prenant effet au premier septembre 2019

Tous les personnels seront soumis à un délai de séjour de deux ans entre deux mutations y compris ceux qui participeront au mouvement 2018. Ainsi, les agent-e-s muté-e-s dans le cadre du mouvement général du 1er septembre 2018 ne pourraient pas faire valoir un nouveau droit à mobilité avant le mouvement prenant effet au 1er septembre 2020, tant au niveau local que national. L'injustice élevée au rang de règle.

À compter du mouvement prenant effet au premier septembre 2020

Les mutations ne seront plus prononcées, depuis le niveau national, qu'au département. Cette nouvelle disposition s'applique dès le mouvement prenant effet au 1er septembre 2018 pour les IDIV administratifs qui y participeraient, ainsi qu'aux cadres déjà affectés avant cette date. **Cette nouvelle modalité met fin définitivement aux RAN et aux missions/structures.** Du fait notamment des nouveaux délais de séjour, mais également de la contraction du réseau et des suppressions d'emplois cette mesure ne va pas faciliter la mobilité au sein d'un département ou d'une direction donnée.

Ainsi, un-e agent-e muté-e dans un département et qui obtient une affectation dans une résidence qui ne lui convient pas, ne pourra pas renoncer à sa mutation nationale. Il/elle devra obligatoirement rejoindre le poste que lui a attribué l'administration et y subir les délais de séjour explicites plus haut.

Les nouveaux arrivants entreront en compétition avec les collègues déjà présents dans le département ou la direction, dans un contexte où les postes et emplois accessibles se réduisent et se réduiront encore. Et ils seront primés par les sorties d'école auxquels l'administration aura réservé des emplois correspondants à leur formation.

Ils n'auront accès qu'aux emplois et postes laissés ou délaissés, et, sauf impérieuse obligation, préféreront renoncer à muter plutôt que d'être affecté dans une résidence qu'ils ne souhaitent pas du tout rejoindre et de s'y retrouver bloqués pendant un temps certain (d'autant plus si la demande de mutation fait suite à une promotion interne).

Fin du dispositif RAN/mission-structure = fin des garanties?

Le dispositif RAN/mission-structure constituait le socle de la plupart des dispositifs de garanties accordées aux agent-e-s en cas de suppressions d'emplois, de transferts de mission, de réintégrations. Sa disparition va conduire pour les agent-e-s concernés, à une affectation plus large au département, quand elles ou ils ne seront pas contraint-e-s à suivre leur missions en application **du principe d'intérêt du service.**

Cette dernière notion, qu'il faut distinguer de celle **de nécessité de service**, réglementaire et codifiée au statut général des fonctionnaires, **pourra être mise à toutes les sauces possibles par les directeurs locaux qui disposeront ici d'une arme de destruction massive des choix individuels des personnels**. Ils pourront, sans aucune obligation de s'en expliquer, supprimer ou atténuer les effets d'un délai de séjour, ou au contraire, maintenir l'agent-e sur un poste duquel il veut se dégager, tant pour des raisons personnelles et ou familiale qu'en raison de mauvaises conditions de travail par exemple, ou simplement par choix.

Par conséquent, il ne faut pas perdre de vue que tous les agent-e-s, **même celles et ceux qui ne sont pas candidats à une mobilité interne ou externe, peuvent être concernés, en cas de restructuration, en cas de suppressions d'emplois ou en cas de transferts de missions**. Car rien n'indique que les garanties existantes soient maintenues. D'autant plus que la DG, entend généraliser le bilan de compétence qui tous les 5 ans, vérifiera l'adaptation au poste occupé par chaque agent-e et pourra, soit proposer une formation, soit considérer, que dans l'intérêt du service et **des deniers publics** un changement d'affectation est indispensable.

Et justement, en parlant de deniers publics....

Inégalités de rémunération à la DGFIP : même la Cour des Comptes les dénonce !

Le mercredi 20 décembre 2017, la Cour des Comptes a rendu public un référé du 12 octobre qui met en cause, une fois de plus, **les émoluments particulièrement élevés de certains hauts fonctionnaires de Bercy** en poste au Contrôle budgétaire et comptable ministériel, aux Douanes, et à la **DGFIP**. C'est-à-dire de ces hauts-fonctionnaires qui défendent et appliquent avec le plus de zèle les politiques d'austérité imposées au réseau et... aux autres agents.

S'agissant des administrateurs généraux des Finances publiques, deux problèmes sérieux sont pointés : d'une part l'irrégularité juridique de certaines primes, d'autre part l'iniquité créée par de tels niveaux de revenus au regard de la politique salariale mise en place par ailleurs. Sur ces deux aspects du problème, Solidaires revendique depuis longtemps transparence et réduction des écarts de traitements.

Certes la Cour des Comptes n'est pas exempte de tout reproche quant à ses propres pratiques salariales, comme Laurent Mauduit (Mediapart) l'a souligné en avril et octobre 2017. De plus focaliser le jugement éthique sur les écarts de salaires entre hauts fonctionnaires, c'est passer à coté du véritable problème : **les écarts entre les 1 % de hauts-fonctionnaires de Bercy et les 99 % d'autres agents du ministère (les bas-fonctionnaires?)!**

*« La rémunération nette des AGFiP de classe exceptionnelle s'élevait en 2015, en moyenne, à 202 456 € (avec un maximum de 255 579 €), celle des CBCM à 174 979 € (maximum de 207 061 €) et celle des AGFiP de 1ère classe à 161 450 € (maximum de 204 681 €). »
(Cour des comptes – Référé n° S2017-2824).*

RAPPEL MUTATIONS

N'oubliez pas que la campagne pour les demandes de mutation sur AGORA termine le 24/01/2018. Pensez à nous envoyer vos demandes recto verso VALIDEES par le RH ainsi que vos coordonnées téléphoniques (portable, bureau) et les justificatifs éventuels.

Pour nous contacter :

- solidairesfinancespubliques.ddfip25@dgfip.finances.gouv.fr,
- alexis.bohin@dgfip.finances.gouv.fr
- olivier.avezou@dgfip.finances.gouv.fr,
- laetitia.courbet@dgfip.finances.gouv.fr,
- francis.vereecke@dgfip.finances.gouv.fr,
- jeanne.chamboux-leroux@dgfip.finances.gouv.fr



N'hésitez pas à parcourir l'espace « mutation » sur le site de Solidaires Finances Publiques